REPUBLIQUE FRANCAISE - Département de l'Hérault

Commune de VALROS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux le cinq avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Maire.**
Date de convocation : 30 mars 2022
Nombre de membres en exercice : 18
Etaient présents : Bernabela Aguila, Christian Feix, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Nicolas Privat, Jacky Renouvier, Christophe Rezza, Eric Yvanez.
Procurations : Marie-Hélène Gautrand à Marie-Antoinette Mora.
Absents : Anthony Azzoug, Pierre Dardé, Sophie Deregnaucourt, Fabrice Douchez, Patricia Fermin, Sandrine Huillet-Brax
Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora

Délibération n° 202200017

Objet : FINANCES - Compte Administratif 2021 budget principal Commune

M. le Maire présente au Conseil le compte administratif 2021 du budget principal de la commune de Valros détaillé dans les documents comptables joints qui se résument par section, avec intégration des restes à réaliser 2021 (RAR) et des résultats 2020 comme suit :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses 2021	1.115.053,18 €	Dépenses 2021	1.014.268,19 €
Recettes 2021	1.245.844,45 €	Recettes 2021	748.628,12 €
Résultat 2021	**+ 130.830,97 €**	**Résultat 2021**	**- 265.640,07 €**
Report résultats 2020	+ 160.326,66 €	Report résultats 2020	+ 449.349,01 €
Résultat 2021 (hors RAR)	**+ 291.157,63 €**	**Résultat 2021 (hors RAR)**	**+ 183.708,94 €**
RAR 2021 Dépenses	/	RAR 2021 Dépenses	1.151 508,86 €
RAR 2021 Recettes	/	RAR 2021 Recettes	1.390.012,57 €
Résultat 2021 (avec RAR)	**+ 291.157,63 €**	**Résultat 2021 (avec RAR)**	**+ 422.212,65 €**

M. le Maire quitte la salle du conseil municipal.
Marie Antoinette Mora, 1ère Adjointe, demande au Conseil de se prononcer sur le compte administratif.

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 11

Ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 alinéa 1,

Vote et approuve chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2021 du budget principal de la Commune de Valros.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Michel LOUP,
Maire de Valros

Le Maire : certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification en vertu des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, précise que depuis le 01/12/2018 le Tribunal Administratif peut être saisit par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire,
A Valros, le 05/04/2022
Le Maire,

MAIRIE DE VALROS (Hérault)

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Valros, le 05/04/2022

Date de convocation : 05/04/2022

Les membres du Conseil Municipal,

Bernabela AGUILA	
Anthony AZZOUG	–
Pierre DARDE	–
Sophie DEREGNAUCOURT	–
Fabrice DOUCHEZ	–
Christian FEIX	
Patricia FERMIN	–
Marie-Hélène GAUTRAND procuration à MA MORA	
Sandrine HUILLET-BRAX	–
Arlette JACQUOT	
Michel LOUP	–
Patrick MARTINEZ	
Marie-Antoinette MORA	

IV - ANNEXES | IV

ARRETE ET SIGNATURES | D2

Maryline PRIVAT	
Nicolas PRIVAT	
Jacky RENOUVIER	
Christophe REZZA	
Eric YVANEZ	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication.

Pour extrait certifié conforme,

Michel LOUP,
Maire

MAIRIE DE VALROS
(Hérault)